

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3927

présenté par
M. Orphelin

TITRE

À la fin du titre du projet de loi, supprimer les mots :

« et renforcement de la résilience face à ses effets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le terme « résilience » de l'intitulé du projet de loi, dans un objectif de cohérence avec le contenu de celui-ci.

Comme l'a relevé le Haut Conseil pour le Climat, le projet de loi contient trop peu de mesures ayant pour objectif de favoriser l'adaptation au changement climatique.